

L'hon. M. DANDURAND: Pourquoi l'honorable sénateur parle-t-il d'un "pamphlet politique"? Tout le rapport est basé sur une loi due à mon très honorable ami lui-même.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'est nullement basé sur une loi.

L'hon. M. DANDURAND: Une loi de 1933.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'irai très lentement si l'honorable sénateur continue de m'interrompre ainsi. Je ne l'ai pas interrompu une seule fois. Cependant je ne vois pas d'inconvénient à une interruption, si elle est opportune. Peut-être l'expression "pamphlet politique" est-elle un peu forte. Il ne parle pas des partis. Il cherche simplement à démontrer que tout est bien, et que nous n'avons pas à nous inquiéter de la situation, parce que le National-Canadien rend des services. Le document se trompe sur un ou deux points de détail. Il se trompe complètement sur la définition de nos fonctions, mais cela ne tire pas à conséquence. Plus loin, il y a des erreurs sérieuses, qui ne doivent pas être intentionnelles, de la part du leader du Gouvernement, dans un document officiel. Je lis un extrait, page 9:

Le Comité a soigneusement étudié la proposition faite par le Pacifique-Canadien que les témoignages déposés par le Comité soient déférés à une firme d'ingénieurs et de comptables ferroviaires de confiance, dégagés de tout intérêt dans un réseau ou dans un autre, et de charger une telle firme d'étudier ces témoignages...

Ces témoignages.

...particulièrement en ce qu'ils se rapportent aux opérations de génie et de comptabilité, et d'opérer même le relevé physique qui pourrait être jugé nécessaire, afin de dresser un rapport complet...

"à ce Comité" est omis.

...des économies qui, d'après les calculs de ces experts, pourraient être réalisées au moyen d'un système d'administration unifié...

C'est-à-dire, de comparer les divers témoignages, de les examiner en fonction de la situation matérielle sur place, si vous croyez ne pas avoir assez de renseignements dans les plans, et ainsi de suite, et de nous dire alors quelles sont les économies possibles, et dans quelle mesure elles peuvent nuire aux services. C'est tout.

Voici l'alinéa suivant:

Après étude suffisante, le Comité a conclu que ce projet de référence à un corps de l'extérieur n'est pas praticable, attendu que les éléments essentiels du problème ne sont pas seulement d'ordre ferroviaire, mais qu'ils intéressent une vaste politique nationale qui doit être réglée par le Parlement canadien et les autorités exécutives. Une pareille responsabilité ne peut pas être déléguée.

On peut en conclure que nous cherchons à déléguer à une firme de comptables et d'ingénieurs la responsabilité de décider la politique nationale. Il est clair qu'aucune suggestion de ce genre n'a été faite, et il n'est pas juste de le suggérer.

L'hon. M. DANDURAND: L'honorable sénateur veut-il me permettre? Quand nous nous sommes séparés, hier, je lui ai dit que s'il avait quelque modification à proposer à ce projet de rapport, nous la prendrions en considération.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est exact. Mais je crois cette allusion injuste. J'insiste là-dessus parce qu'elle correspond à l'attitude adoptée ici par le leader du Gouvernement. Il semble persister à représenter à tort cette résolution comme une délégation de pouvoir permettant d'agir. Ce n'est pas cela. Il